

Monsieur le Directeur Académique,

Nous vous avons adressé le 05 janvier un mail dans lequel nous vous posions plusieurs questions, et à ce jour, nous n'avons encore pas eu de réponse à toutes ces questions. Nous connaissons la conception du dialogue social de notre ministre, mais nous regrettons sincèrement que cela se répercute à ce point dans notre DSDEN. Nous pensions pourtant que vous attachiez de l'importance à ce dialogue social, comme vous nous l'avez dit à plusieurs reprises.

Nous continuerons cependant à vous adresser des courriers, étant donné que nous n'avons plus beaucoup d'occasions de vous questionner lors des instances, et que les audiences se font rares, et nous ne manquerons pas de communiquer ces questions ainsi que les réponses (ou absences de réponses) que vous nous apporterez à la profession, car, jusqu'à preuve du contraire, nous sommes encore représentants des personnels.

Le couvre-feu depuis le 16 janvier a été avancé à 18h00. Or de nombreux·ses collègues vont avoir besoin de se déplacer au-delà de cette heure pour rentrer chez eux et elles. Cela concerne par exemple les collègues habitant loin de leur lieu de travail, les collègues mettant en place les APC après le temps de classe, les remplaçant·es ou encore tout simplement les collègues recevant des parents en fin de journée.

C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir mettre à disposition de la profession une attestation de déplacement professionnel lui permettant de pouvoir circuler pendant le couvre-feu et ce, de manière uniforme sur le département.

Les nouvelles règles édictées par le gouvernement en matière de consignes sanitaires modifient les pratiques sportives à l'école. Concernant l'école maternelle, les enseignant·es ont toujours la possibilité de faire de la motricité en salle avec leurs élèves. Cependant, plusieurs écoles se heurtent à des refus de la part des mairies de mettre les salles communales à disposition. Sans parler d'utiliser l'équipement sportif, beaucoup de petites écoles rurales ne bénéficient pas de locaux leur permettant de faire de la motricité dans de bonnes conditions au sein de l'école, aussi, elles ont l'habitude d'utiliser des salles en dehors de l'école. Nous souhaiterions que vos services clarifient la situation auprès de toutes les écoles maternelles du département, ainsi qu'auprès des élu·es.

Nous savons qu'une journée de formation est organisée en présentiel le samedi 23 janvier sur la thématique de "l'école dehors". Nous avons été interpellé·es par des collègues étonné·es d'être convoqué·es un samedi, mais surtout étonné·es qu'on leur demande de justifier officiellement leur éventuelle absence ce jour-là. Si la date de cette formation était annoncée lors de l'inscription, il n'était pas expressément dit que cela se tenait un samedi et on peut imaginer que des collègues se soient inscrit·es sans y prêter attention.

Outre le fait que nous soyons étonné·es qu'une formation en présentiel puisse se tenir actuellement, nous ne pouvons que dénoncer le fait que des collègues soient convoqué·es un samedi, alors que les enseignant·es seraient en droit d'attendre de leur administration qu'elle les forme sur leur temps de travail. Si les collègues souhaitent participer à des formations sur leur temps personnel, libre à eux et elles, mais il n'est pas concevable qu'il·elles aient à se justifier officiellement d'une absence à une formation se tenant un samedi. S'excuser de leur absence auprès de Mme Ferjou nous semble suffisant.

Enfin, monsieur Stoll nous a fait part des nouvelles dates d'instances pour la fin de l'année scolaire. Nous avons découvert qu'il y avait plusieurs dates sur lesquelles était positionnée une "cellule de veille". Nous souhaiterions savoir qui est concerné par ces cellules de veille qui semblent être organisées pour permettre de débloquer des situations

personnelles. Comptez-vous y convier les représentant·es élu·es en CAPD ? Concernant les instances de carte scolaire, le groupe de travail se tiendra immédiatement après la rentrée des vacances d'hiver. Nous vous demandons, Monsieur le Directeur Académique, de mettre le document de transparence à disposition des représentant·es élu·es avant le départ en congés, afin que nous puissions faire correctement notre travail.

Nous vous remercions, Monsieur le Directeur Académique, de l'attention que vous porterez à ce courrier, et nous vous prions de croire en notre attachement au bon fonctionnement du service public d'éducation.

Julie Couprie, Lydie Palpacuer,
Co-secrétaires départementales du SNUipp-FSU 79